



Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du 18/11/2008 mis à jour le _____

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal
34, GRANDE RUE SAINT MICHEL
Section 813 AC N° 299
31400 TOULOUSE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé

oui non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>
Avalanche <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	Sécheresse <input checked="" type="checkbox"/>
Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Feux de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit *

oui non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique Effet de surpression Effet toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III Zone 0

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- Annexe 1: Arrêté préfectoral communal
- Annexe 2: Cartographie des mouvements de terrain
- Annexe 3: Cartographie des zones à risques technologiques
- Annexe 4: Cartographie des zones inondables

COGEDIM - PAUL MATEU
SNC au capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 414 900
447 553 207 RCS Toulouse

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom

_____ rayer la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom

_____ rayer la mention inutile

9. Date _____ à TOULOUSE

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - Bât N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.40
N° Siret 482 131 604 00019

le 5/8/2009

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix. [V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

QUI DOIT ET COMMENT REMPLIR L'ÉTAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ?

LORS DE TOUTE TRANSACTION IMMOBILIÈRE EN ANNEXE DE TOUT TYPE DE CONTRAT DE LOCATION ÉCRIT, DE RÉSERVATION D'UN BIEN EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHEVEMENT, DE LA PROMESSE DE VENTE OU DE L'ACTE RÉALISANT OU CONSTATANT LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER BÂTI OU NON BÂTI

Quelles sont les personnes concernées ?

- Au terme des articles L. 125-5 et R 125-23 à 27 du code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.
- Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune où est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :
 1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
 2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application du code de l'environnement (article L. 562-2).
 3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques ou d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit par le Préfet ;
 4. dans une des zones de sismicité Ia, Ib, II ou III mentionnées à l'article 4 du décret du 14 mai 1991.
- NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles configurés appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Où consulter les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
 - la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte;
 - la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
 1. un ou plusieurs extraits des documents permettant de délimiter les zones de la commune exposées aux risques pris en compte ;
 2. une fiche permettant de préciser la nature et, dans la mesure du possible, l'intensité des risques dans chacune des zones et périmètres délimités par le plan prévention des risques naturels ou technologiques et dans les zones de sismicité Ia, Ib, II ou III.
- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque communes intéressée et à la chambre départementale des notaires.
- L'arrêté est affiché dans les mairies de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :
 - lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
 - lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune faisant l'objet d'un de ces plans.
- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Certains peuvent être directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques ?

- L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Cet état doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires.

Quelles informations doivent figurer ?

- L'état des risques mentionne la sismicité et les risques naturels ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention et auxquels le bien est exposé. Cet état est accompagné des extraits des documents de référence mentionnés ci-dessus relatifs au bien au regard de ces risques.

Comment remplir l'état des risques ?

- Il suffit de reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence : situation au regard du ou des plans de prévention, nature des risques encourus et sismicité locale.

Dans quel délai l'obligation est-elle applicable ?

- L'état des risques est dû à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication de l'arrêté préfectoral au recueil des actes administratifs dans le département et en toute hypothèse à compter du 1^{er} juin 2006.

L'obligation d'information sur un dommage consécutif à une catastrophe naturelle ou technologique

- Dans le cas où la commune a fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, et si le bien a fait l'objet d'une indemnisation particulière, il convient d'annexer au contrat un état de catastrophe naturelle ou sinistres indemnisés et dont on a connaissance. Cette déclaration ne fait pas l'objet d'un imprimé particulier.

La conservation de l'état des risques

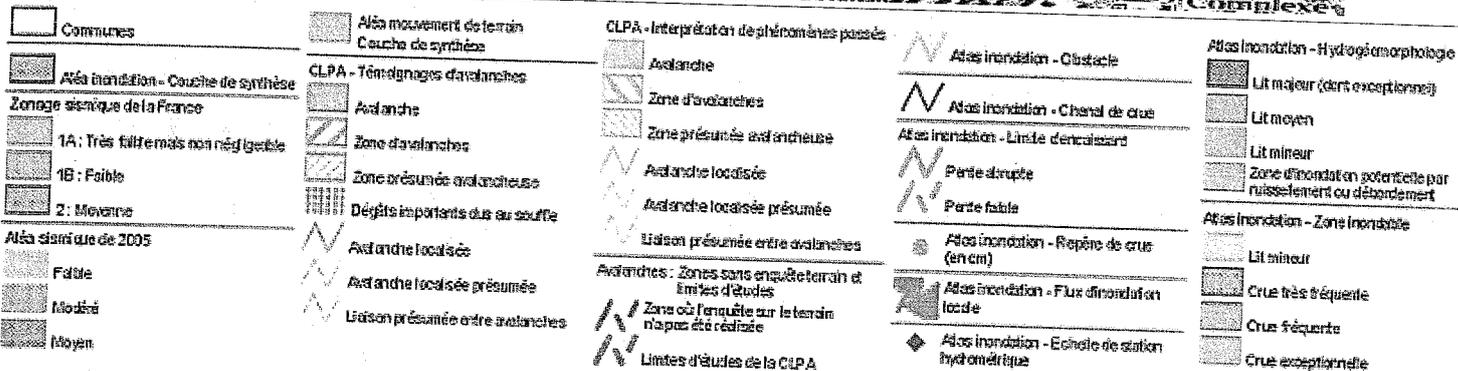
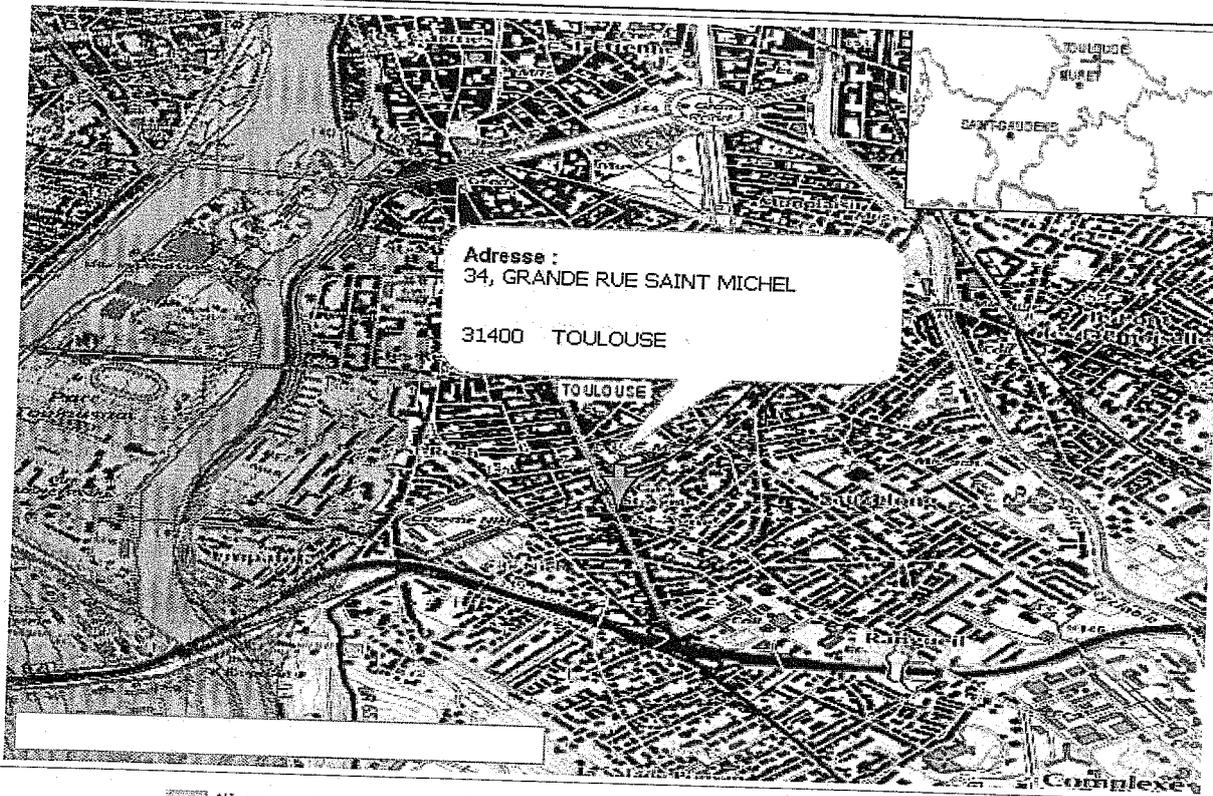
- Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail dont il est une composante.

COGEDIM N° 10001
SNC au capital de 1000000
15 Boulevard de Strasbourg
31414 TOULOUSE
Tél. 05 61 41 41 900
Fax 05 61 41 41 901

SARL LP PATRIMOINE
Jean Jaurès - Boite N° 59
10001 TOULOUSE
Tél. 05 61 41 41 900
Fax 05 61 41 41 901

COGEDIM - RAUL MATEU
SNC au capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg • 31000 TOULOUSE
Tel. 05 34 414 300
447 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès Boite N° 59
31000 TOULOUSE
Tel. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.40
N° Siret 482 131 604 00019



COGEDIM PAUL MATEU
 SNC au capital de 15000 €
 46 Boulevard de Strasbourg • 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 41 900
 447 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
 76, Allées Jean Jaurès - Bâtiment N° 59
 31000 TOULOUSE
 Tél. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.40
 N° Siret 492 131 604 00019

Application du Décret 2005-134 du 15 février 2005 ¹

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

TOULOUSE

N° INSEE : Néant

A - Risques majeurs auxquels est exposée la commune

RISQUE SISMIQUE (selon le décret n° 91-461 du 14 mai 1991) : 0

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRn) : Approuvé, Prescrit

AUTRES RISQUES MAJEURS (non cartographiés)

Risques naturels et technologiques : Rupture de barrage, Risque industriel, Mouvement de terrain, Inondation

B - Documents auxquels le vendeur peut se référer

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DE REFERENCE consultables en mairie (ou préfecture et sous-préfecture)

PPRn de TOULOUSE (Cf. cartographie ci-jointe)

AUTRES DOCUMENTS D'INFORMATION consultables en mairie (ou préfecture et sous-préfecture)

Dossier communal synthétique des risques majeurs.

Document d'information communal des risques majeurs (DICRIM).

Document d'urbanisme.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Nature	Début le	Fin le	Arrêté	J.O
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	16/08/1983	19/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/09/1993	03/05/1995	07/05/1995
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1992	27/05/1994	10/06/1994
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/09/1993	15/11/1994	24/11/1994
Inondations et coulées de boue	01/06/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	07/08/1989	07/08/1989	05/12/1989	13/12/1989
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	13/08/1990	13/08/1990	28/03/1991	17/04/1991
Inondations et coulées de boue	01/01/1991	31/12/1991	20/10/1992	05/11/1992
Inondations et coulées de boue	11/09/1991	13/09/1991	20/10/1992	05/11/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	25/09/1991	25/09/1991	20/10/1992	05/11/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	30/09/1993	03/05/1995	07/05/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	31/12/1997	26/05/1998	11/06/1998
Glissement de terrain	10/06/1992	11/06/1992	26/06/1993	08/07/1993
Glissement de terrain	01/04/1993	28/02/1994	27/05/1994	10/06/1994
Glissement de terrain	15/04/1993	15/04/1993	26/10/1993	03/12/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/10/1993	31/12/1997	26/05/1998	11/06/1998
Inondations et coulées de boue	13/07/1995	13/07/1995	26/05/1998	11/06/1998
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	31/12/1999	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/09/2000	15/11/2001	01/12/2001
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	31/12/1998	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/03/1999	31/12/1999	27/12/2000	29/12/2000

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/1999	31/12/1999	27/12/2000	29/12/2000
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	10/06/2000	10/06/2000	21/07/2000	01/08/2000
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/09/2002	08/07/2003	26/07/2003
Inondations et coulées de boue	04/02/2003	05/02/2003	26/06/2003	27/06/2003
Inondations et coulées de boue	16/06/2003	16/06/2003	03/10/2003	19/10/2003
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008
Inondations et coulées de boue	15/05/2008	15/05/2008	26/06/2008	05/07/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

¹ Cette fiche se limite au cadre de la mise en oeuvre du décret 2005-134 du 15 février 2005. Elle dresse l'état de la connaissance sur les risques majeurs et l'état d'avancement des documents réglementaires. Elle est susceptible de modifications fréquentes.

Déclaration relative aux sinistres indemnisés au titre des catastrophes naturelles

Je soussigné, _____, vendeur

Déclare :

Que le bien vendu, désigné ci-dessus, **n'a pas fait l'objet d'une déclaration de sinistre** ayant donné lieu à une indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Que le bien vendu, désigné ci-dessus, **a fait l'objet d'une (ou plusieurs) déclaration de sinistre** ayant donné lieu à une indemnisation au titre d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

DATE ET SIGNATURE

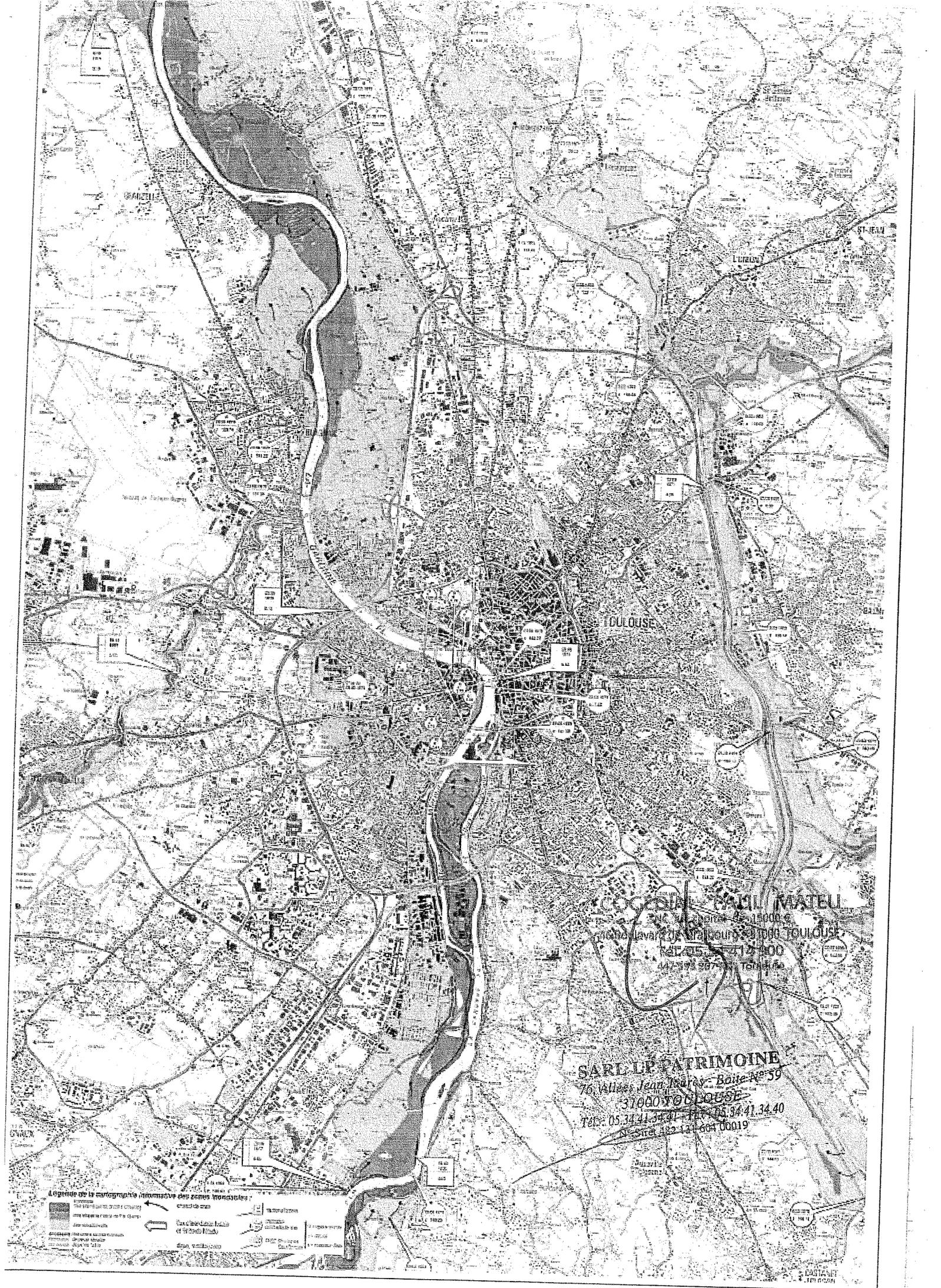
Fait à TOULOUSE

Le 5/8/2009

Signature du Vendeur :

COGEDIM - PAILL MATEU
SNC au capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 414 900
447 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - Boite N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 41 34 41 - Fax : 05 34 41 34 40
N° Siret 482 131 604 00019



COCODRIL - PAUL MATEU
 206, rue de la Gare - 31000
 100m en avant de la gare - 31000 TOULOUSE
 TEL: 05 34 41 34 41
 047 393 58 74 - Toulouse

SARL LE PATRIMOINE
 76, Allée Jean Jaurès - Boite N° 59
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 34 41 34 41 - Fax: 05 34 41 34 40
 N° Siret: 482 141 604 00019

Légende de la cartographie informative des zones inondables :

	Zone Inondable à 100 ans (ZI100)		Zone Inondable à 50 ans (ZI50)
	Zone Inondable à 2 ans (ZI2)		Zone Inondable à 10 ans (ZI10)
	Zone Inondable à 5 ans (ZI5)		Zone Inondable à 1 an (ZI1)

Le tableau ci-dessus indique les zones inondables par période de retour. Les zones sont définies par des lignes continues ou pointillées. Les zones inondables à 100 ans (ZI100) sont en gris foncé, à 50 ans (ZI50) en gris moyen, à 2 ans (ZI2) en gris clair, à 10 ans (ZI10) en blanc, à 5 ans (ZI5) en blanc, et à 1 an (ZI1) en blanc.

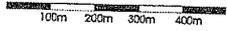
Échelle 1:50 000

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
Coteaux de Pech David

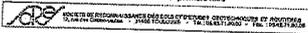
PLAN DE ZONAGE

ANNEXE 7

ECHELLE

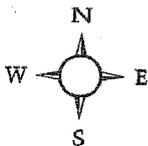


Dossier MP 95 GEO 428 Septembre 1995



Zone à risque fort d'inondation de ruisseau
(zone inondable)

Zone à risque fort d'avalanche et
de mouvement de terrain en zone
d'occupation sans norme de protection



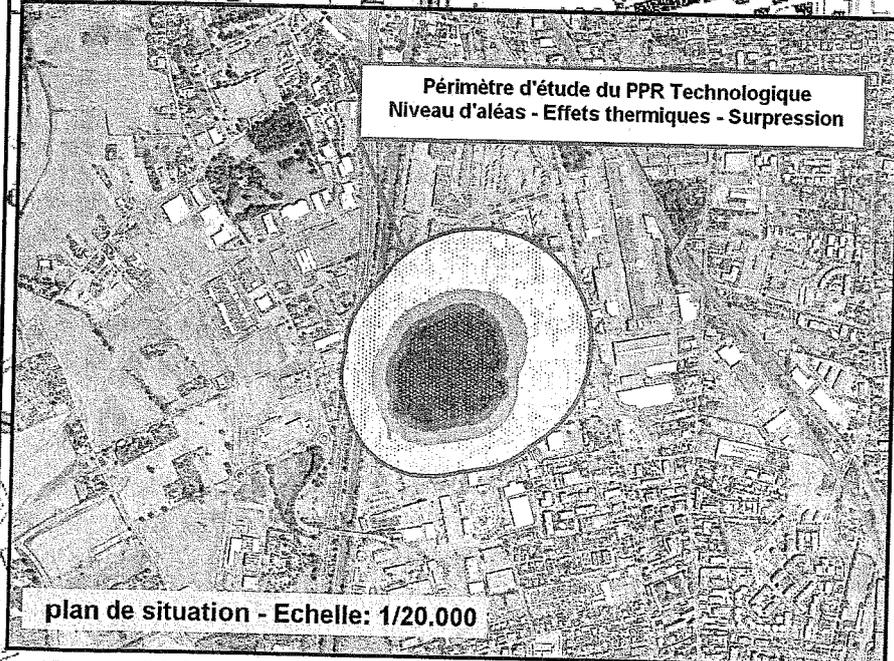
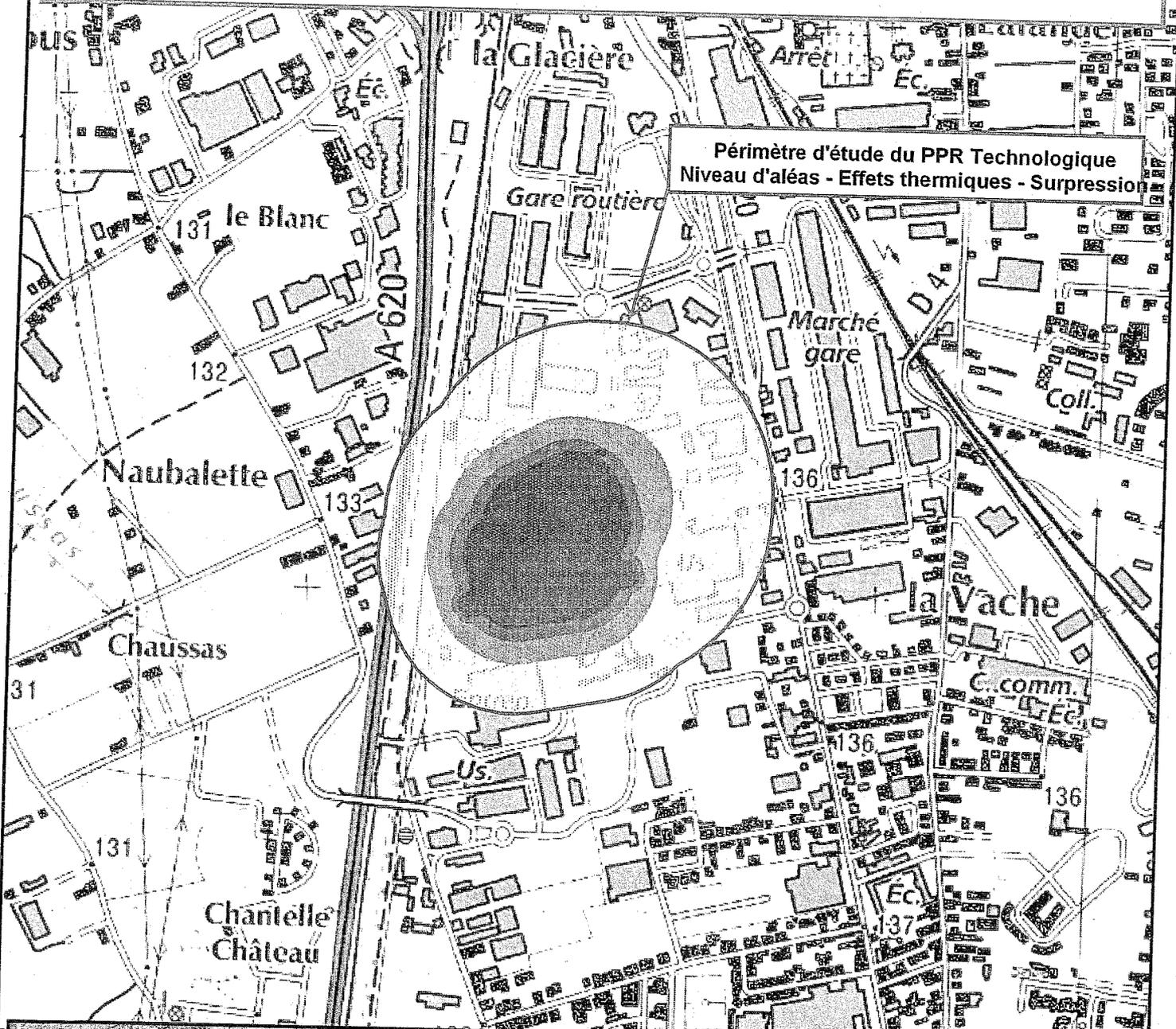
COGEDIM - PAUL MATEU
SNC au capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg • 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 414 900
441 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - Boite N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.34.41.34.40 Fax : 05.34.41.34.40
N° Siret 492 41 604 00019



M

INFORMATION - ACQUEREUR - LOCATAIRE



Commune de Toulouse

COGEDIM - PAUL MATEU
 SNC au capital de 15000 €
 Niveau d'Aléas
 par la commune de 31000 TOULOUSE
 Tél. 05 34 414 900
 47 rue de la République - 31000 Toulouse
 Périmètre d'étude
 Périmètre d'aléa

	Très graves
	Graves
	Significatifs
	Faibles

SARL LE PATRIMOINE
 76 Allées Jean Jaurès - Bâtiment N° 59
 31000 TOULOUSE
 Tél. : 05 34 41 34 41 Fax : 05 34 41 34 49
 N° Siret 482 131 604 0019

Echelle: 1 / 10.000

DDE31-SRS-UPR-septembre2008

PPRT-toulouse-perim-synthese.wor-15sept2008

Annexe n° 1

Commune de Toulouse

Information des Acquéreurs et Locataires
En application des I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°

du 18/11/ 2008

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs PPR Naturels

1.1 - PPR Naturel(s) approuvé(s) en date du 6 juin 1951 (PSS ⁽¹⁾), du 15 juillet 1998 (mouvement de terrain) avec mise en révision du PPR pour le risque mouvement de terrain en date du 12 février 2007

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Inondation - PSS ⁽¹⁾	Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) délimitées par l'enveloppe de la crue exceptionnelle de la Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI) ⁽²⁾
Mouvement de terrain	Zonage réglementaire du PPR ⁽³⁾

⇒ Documents de référence :

Risque Inondation : Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI)

Risque Mouvement de terrain : La cartographie de zonage réglementaire du PPR « mouvement de terrain » approuvé.

Note de présentation du PPR approuvé (caractérisation et quantification des aléas) avec notamment la ou les cartographies des niveaux d'aléa.

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

Risque Inondation : La CIZI est consultable en mairie et Sous-préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie et des Sous-Préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

La CIZI est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :

↳ « http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/cartographie_dynamique »

Risque Mouvement de terrain : Le dossier du PPR « mouvement de terrain » approuvé est consultable en mairie et Sous-préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie et des Sous-Préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

⇒ Informations et recommandations complémentaires :

⁽¹⁾ Cette commune fait l'objet d'un Plan des Surfaces Submersibles approuvé par décret en Conseil d'État le 6 juin 1951 valant PPR d'inondation en l'attente de son abrogation par un PPR d'inondation. Toutefois, le contour du PSS ne constitue pas la référence hydraulique pour le risque inondation dans le dispositif d'information des acquéreurs et locataires, même si les procédures réglementaires qui y sont attachées y demeurent.

⁽²⁾ La Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI) trace le contour des zones les plus fréquemment inondées, ainsi que la limite des plus hautes eaux connues (PHEC). Cette dernière constitue la référence actuelle de l'État pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'inondation (à défaut la crue centennale). Pour information complémentaire, il convient de se reporter au règlement particulier de PPR pour connaître les règles de matière d'urbanisme, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde s'appliquant au bien immobilier concerné au titre du PPR.

⁽³⁾ L'objet de la révision porte sur des modifications de la cartographie d'aléas prévues au niveau des Coteaux de Pech David.

COGEDIM
SNC au capital de 15000 €
46 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 414 900
447 55 207 RCS Toulouse

Date de mise à jour : octobre 2008

1.2 - PPR Naturels prescrit(s) en date du 11 juillet 2002 (inondation), du 2 février 2004 (sécheresse)

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Inondation	Territoire communal
Sécheresse	Territoire communal

⇒ Documents de référence :

Risque Inondation : La Cartographie Informative des Zones Inondables (CIZI) permet une délimitation et une quantification du risque d'inondation pour les cours d'eau principaux. Toutefois, les zones inondables des affluents éventuellement pris en compte dans le PPR ne le sont pas nécessairement dans la CIZI.

Toutefois, il est à noter que des études sur la redéfinition de l'aléa sont en cours sur la Garonne à la traversée de la ville de Toulouse.

Des écarts plus ou moins importants sont prévisibles compte tenu des fortes évolutions intervenues sur le lit majeur depuis juin 1875 (crue de référence pour le risque majeur d'inondation sur la Garonne) notamment en topographie et urbanisation.

Risque Sécheresse : Le dossier de projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique en 2004 fait actuellement l'objet de reprises d'études importantes sur l'aléa.

Aussi, il n'a pas été retenu de document de référence pour ce risque en l'attente de disposer d'éléments validés sur les aléas.

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

Risque Inondation : La CIZI est consultable en mairie et Sous-préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie et des Sous-préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

La CIZI est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :

↳ « http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/cizi/cartographie_des_zones_inondable.htm »

Risque Sécheresse : Le dossier de projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique est consultable en mairie et Sous-préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie et des Sous-Préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

⇒ Informations et recommandations complémentaires :

Des informations générales sur le risque « sécheresse » lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles sont accessibles sur les sites internet indiqués dans l'article 3.

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs PPR Technologiques

- PPR Technologique prescrit en date du 31 janvier 2007 (effets thermique et de surpression) modifié et prorogé par l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2008

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Effet thermique	Périmètre d'étude du PPR Technologique
Effet de surpression	Périmètre d'étude du PPR Technologique

⇒ Documents de référence :

La cartographie des niveaux d'aléas correspondant à la surpression des effets thermique et de surpression.

COGÉDIN SAUJON MATEU
SNC / au capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg - 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 41 41 900
Fax : 05 34 41 34 41
Siret 482 131 604 00019

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - BOULEVARD N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.41
Siret 482 131 604 00019

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

La cartographie des niveaux d'aléas correspondant à la synthèse des effets thermique et de surpression est consultable à la mairie de Toulouse et Sous-Préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie et des sous-préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

⇒ classement de la commune :
Zone 0 – sismicité négligeable

4. Sources d'informations locales et nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs (à titre indicatif)

Ci-dessous est listée une sélection de sources d'informations locales ou nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs. Elles ne sont mentionnées qu'à titre indicatif mais participent à la diffusion de l'information préventive des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

A l'échelle locale :

- ♦ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - mise à jour février 2005) de la Haute-Garonne. Il est à noter que ce dossier ne traite pas dans cette version du risque « sécheresse ». Il est consultable sur le site internet de la Préfecture à la rubrique « sécurité et défense – sécurité civile – sécurité civile et risques majeurs » :

↳ <http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/>

Les Dossiers Communaux de Synthèse (DCS) pour les communes en disposant, il s'agit d'un document informatif réalisé par la Préfecture et consultable en mairie. Il est à noter que le contenu de certains DCS est à réactualiser.

- ♦ Site de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées à la rubrique Risques Naturels :
↳ <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/> - Onglet Risques
- ♦ Site de la Direction Régionale et Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne à la rubrique Risques Naturels et Technologiques Majeurs :
↳ <http://www.haute-garonne.equipement.gouv.fr> - onglet Usager – Rubrique Prévention des Risques Majeurs

A l'échelle nationale :

- ♦ Le site internet « **prim.net** » du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est un site dédié aux risques naturels et technologiques majeurs. Il est très complet et comprend notamment dans l'espace « citoyen » des informations générales sur chaque type de risque. Il est à noter que le risque « sécheresse » lié au retrait-gonflement des argiles est traité dans la rubrique mouvement de terrain.

↳ <http://www.prim.net>

COGEDIM - PAUL MATEU
SNC du capital de 15000 €
46 Boulevard de Strasbourg - 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 41 34 40
447 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - Boite N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.40
N° Siret 482 131 604 000 49

Date de mise à jour : octobre 2008

Annexe n° 2
Commune de Toulouse
Information des Acquéreurs et Locataires

Annexe à l'arrêté préfectoral n° _____ du 13/11/2008

extraits cartographiques

- Cartographie des niveaux d'aléas correspondant à la synthèse des effets thermique et de surpression

COGEDIM - PAUL MATEU
SNC au capital de 5000 €
46 Boulevard de Strasbourg 31000 TOULOUSE
Tél. 05 34 414 900
447 553 207 RCS Toulouse

SARL LP PATRIMOINE
76, Allées Jean Jaurès - Boite N° 59
31000 TOULOUSE
Tél. : 05.34.41.34.41 - Fax : 05.34.41.34.40
N° Siret 482 481 683 00019

Date de mise à jour : octobre 2008